

revue de presse

Revue de presse de Thierry Baumet

Le CAUE du Gard dispose d'un Centre de ressources et souhaite faire connaître à ses partenaires son fonds documentaire, notamment ses acquisitions récentes. Pour une meilleure information, Thierry Baumet, documentaliste au CAUE du Gard, propose depuis septembre 2007 une revue de presse mensuelle, adressée par courriel. Elle présente les principaux sujets traités dans les revues d'informations professionnelles (AMC, D'Architecture, Habitat Naturel, La Gazette des Communes, Le Moniteur, Séquences Bois, Systèmes Solaires, Techniques et Architecture, Urbanisme...), les nouvelles publications et indique les documents réglementaires, législatifs ou techniques disponibles au CAUE (Code Civil, de l'Urbanisme, REEF...).

Cette revue de presse est adressée aux professionnels du bâtiment (architectes, bureaux d'études, géomètres, etc...), aux paysagistes, aux communes et communautés de communes du département, mais aussi aux étudiants et à tous ceux qui en font la demande.

Vous pouvez être destinataire de cette revue de presse, consulter la documentation au CAUE ou vous faire adresser la photocopie d'un article, en contactant Thierry BAUMET :
 - par courriel : tbaumet-caue30@vanadoo.fr
 - ou par téléphone : 04 66 70 98 49.



ZOOM

Cette rubrique présente un projet récent, dans le Gard, ayant retenu l'attention de l'équipe.

Agence d'architecture (Alès)

Maître d'ouvrage et Maître d'oeuvre : Christian LAUNE
 Entreprise bois : Différence Bois (Vic Le Fesc)



N' hésitez pas à consulter notre site internet «Rubrique Actualités» au <http://gard.caue-lr.org>

actualités

Evénement ! Sortie de la publication "Parce que c'est chez moi"

Afin d'intéresser les enfants à leur cadre de vie et de les sensibiliser à leur paysage, le CAUE du Gard s'est engagé l'année dernière dans un projet pédagogique alliant photographie et écriture, auprès de 250 enfants de CM1/CM2. Ce projet, organisé avec la participation de deux photographes, l'Inspection académique et des directeurs et enseignants de 12 écoles du département, a abouti à la réalisation d'un livre intitulé "Parce que c'est chez moi", en vente dans les librairies du département (10€).



Cet ouvrage se révèle une présentation très originale des différents paysages du département à travers le regard des enfants qui l'habitent. Il ne s'agit pas de "cartes postales" ni de dénunciations de paysages abîmés ou menacés. Les photos et leurs commentaires nous dévoilent les paysages familiers des enfants, des paysages transcendés par les sentiments qui s'y rattachent. Ils offrent un parcours des six entités paysagères qui font la richesse et l'identité du Gard, abordé de façon intimiste à partir de la sensibilité des photographes en herbe.



conférences

5ème Cycle de conférences "Urbanisme-Architecture-Habitat"

Près de 850 personnes ont assisté aux conférences proposées cette saison par le CAUE, au Lycée Daudet, à Nîmes.

- Le programme était le suivant :
 - "Le traitement de l'espace dans l'art des jardins du XVème au XVIème siècle en Occident (en Italie, notamment)", par Hervé BRUNON, chercheur au CNRS, Centre André Chastel, Institut National d'Histoire de l'Art, historien des jardins et du paysage, enseignant à l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, auteur de plusieurs ouvrages sur les jardins. (13/12/07)
 - "Le Corbusier et Jean Nouvel, francs-tireurs de l'habitat", par Gérard MONNIER, historien de l'architecture, professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. (17/01/08)
 - "L'art comme interrogation de l'architecture et de l'urbain", par Daphné BROTTET, artiste curatrice. (13/02/08)
 - "Prouvé-Nouvel : Industrie et espaces de vie", par Florence SARANO, architecte, enseignante à l'Ecole d'architecture de Marseille-Luminy. (13/03/08)
 - "La ruine comme fondement en architecture et en psychanalyse," par Fabienne POTHERAT, doctorante en Esthétique de l'art et psychanalyse. (10/04/08)
 - "La maison commence par le toit", par Hubert NYSSSEN, écrivain, fondateur des Editions Actes Sud. (15/05/08)
 Les Actes des conférences de Gérard Monnier, Daphné Brottet et Fabienne Potherat sont dès à présent disponibles au CAUE (participation aux frais : 1€ / exemplaire).

AFRIQUES.IMAGES/CAUE - Conférence "L'architecture de terre au Mali"

L'association "Tendances" a proposé au CAUE un partenariat à l'occasion de la deuxième édition d'"AFRIQUES.IMAGES", rencontres du continent africain autour de l'image documentaire (2-12 avril 2008).

En réponse à la demande de l'association "Tendances", le CAUE a contacté

AFRIQUES.IMAGES
Conférence
Thierry JOFFROY
 architecte au Laboratoire CRAterre de l'Ecole d'architecture de Grenoble

L'ARCHITECTURE DE TERRE AU MALI

jeudi 27 mars 18h30
 Maison du Département
 3 rue Guilleminet NÎMES

Entrée libre

organisée par le CAUE du Gard en partenariat avec AFRIQUES.IMAGES - Association Tendances

le laboratoire CRAterre de l'Ecole d'Architecture de Grenoble, spécialisé depuis près de 30 ans dans l'utilisation de la terre. Une conférence a été organisée à Nîmes, à la Maison du Département, le 27 mars 2008.

Proposée par Thierry JOFFROY, architecte, chercheur au laboratoire CRAterre et responsable du domaine "Etude et Conservation du Patrimoine", cette conférence abondamment illustrée par un diaporama très remarqué, a fait découvrir la riche diversité des architectures de terre en Afrique, et plus particulièrement au Mali. Ce pays possède en effet quatre sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'humanité établi par l'UNESCO : Tombouctou, Djenné, le Pays Dogon (Falaise de Bandiagara) et le Tombeau des Askias, à Gao. Thierry Joffroy a prolongé cette présentation de l'habitat de terre traditionnel en Afrique par les conceptions d'architecture contemporaine sur notre continent, faisant une nouvelle place à ce noble matériau qu'est la terre.

patrimoine

Journées Européennes du Patrimoine 2007 : "Les caves coopératives dans le Gard, histoire et architecture"

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2007, le CAUE a participé à deux manifestations destinées au grand public, organisées à Sommières par le service Urbanisme, Patrimoine, Aménagement et Développement de la ville et, à Uzès, par le service culturel. Les interventions ont été adaptées au thème régional proposé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon : "Le patrimoine viticole", s'appuyant sur la commémoration du centenaire de la révolte des vigneron de 1907. Le CAUE a décliné ce thème en présentant l'architecture des caves coopératives, éléments forts des paysages ruraux du Languedoc. Un diaporama a été réalisé pour l'occasion ; il retrace l'émergence de la cave coopérative viticole, dont l'origine est liée au mouvement prolétarien et socialiste et propose une typologie des caves traditionnelles dans le Gard et



	Consultance architecturale 04 66 36 10 60	Espace Info Énergie 04 66 70 98 58
NÎMES	CAUE tous les matins 9h - 12h	CAUE mardi, jeudi 9h - 12h, 14h - 17h, vendredi, 9h - 12h
ALÈS	Maison de la Nature et de l'Environnement 21 rue Soubeyranne, 1er et 3ème jeudis du mois (le matin)	
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Conseil Général 2 Place Salvador Allende, 1er et 3ème mardis du mois (le matin)	
LE VIGAN	Antenne de l'Équipement du Vigan 10 rue du lycée, 4ème mercredi du mois (la journée)	

l'Hérault ; des projets contemporains sont également présentés. La nouvelle vie de ce patrimoine rural est évoquée à l'aide d'exemples de reconversion-réhabilitation de caves locales désaffectées. Les caves coopératives, bien que familières (puisque très présentes, visuellement, dans l'environnement), sont souvent peu connues. Leurs principaux auteurs sont deux architectes : pour le Gard, Henri Floutier (1896-1973) et, dans l'Hérault, Edmond Leenhardt (1870-1950). Les projections commentées ont été suivies d'un débat avec le public.

FM/AML



architecture

Conseil aux particuliers

Le conseil aux particuliers est l'une des missions essentielles du CAUE. Depuis sa création, le CAUE du Gard assure cette assistance sur l'ensemble du Département, en partenariat avec les Services Instructeurs des demandes d'autorisations de construire. Le récent remaniement des services de l'Etat, l'organisation intercommunale et la réforme du Permis de Construire ont conduit naturellement le CAUE à maintenir et déployer cette mission de service public. Une "Charte de la mission de l'architecte-conseiller du CAUE" a été rédigée ; elle définit la mission de l'architecte-conseiller, déterminant les objectifs à atteindre et la méthodologie à mettre en oeuvre pour y parvenir. La restructuration de la manière de dispenser le conseil aux particuliers a permis de mettre en place des permanences sur quatre lieux stratégiques du département afin d'assurer une prestation de conseils pour une architecture de qualité et durable, accessible à tous. Les conseillers Info Énergie renforcent la consultance architecturale en répondant aux demandes croissantes des particuliers, soucieux d'optimiser leur consommation d'énergie et de s'informer sur les aides de l'Etat.

Juillet
2008

CAUE30 info n°5

Bulletin
d'informations
du CAUE du Gard

Aménager
le territoire,
pour un
URBANISME
DURABLE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard

ÉDITEUR
CAUE du GARD - 11 Place du 8 Mai 1945
30000 NÎMES - Tél : 04 66 36 10 60 - Fax : 04 66 84 02 10
Site : <http://gard.caue-lr.org/>
RESPONSABLE RÉDACTION
Anne-Marie Llantia
INFOGRAPHIE
Marjorie Noël
IMPRIMERIE
Delta Color - Tirage 1300 ex
2008
ISSN 1950-8336



CAUE
30

édito

Le prix du pétrole... un moteur pour repenser notre environnement !

Un Colloque national des CAUE a clôturé l'année 2007, à Paris, sur le thème : « Loi sur l'Architecture, 30 ans... et après ? ».

Cet « après », c'est la question de l'intérêt général dans l'action publique en architecture, urbanisme et environnement.

La flambée du prix du pétrole nous conforte dans le choix de nouvelles orientations pour un urbanisme durable, qui intègre les enjeux environnementaux (énergie, insertion climatique, eau, déplacements, paysages, biodiversité, déchets, bruit). La prise en compte de ces différents thèmes doit devenir un réflexe pour appréhender les projets d'aménagement.

Le temps est venu de passer de la prise de conscience des impacts environnementaux des projets à une meilleure maîtrise des aménagements. L'éco-responsabilité de l'ensemble des acteurs est indispensable pour y parvenir.

Yvan VERDIER,
Vice-Président Délégué à l'environnement,
Président du CAUE du Gard.

agenda

Séminaire de formation "Concevoir et mutualiser des outils pédagogiques grâce au multimédia" Lille - 25-26/09/08

Le Pôle de ressources et de compétences "Pratiques pédagogiques auprès des jeunes" de la Fédération Nationale des CAUE organise, avec la participation de l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP), son 6ème séminaire de formation, "Concevoir et mutualiser des outils pédagogiques grâce au multimédia - Une application : architecture, urbanisme et développement durable".
Public attendu : personnels et directeurs des CAUE, élus, enseignants, agents des collectivités locales, acteurs culturels et éducatifs.

Inscriptions :

CAUE du Nord
98, rue des
stations, 59
000 Lille
Tél. : 03 20 57
67 67 - Fax: 03
20 30 93 40



portrait

Florence FOMBONNE-ROUVIER Urbaniste-conseiller

Bienvenue à Florence Fombonne-Rouvier !



Florence a intégré l'équipe du CAUE en janvier 2008.

A l'heure où il importe d'aider les communes à répondre au mieux aux enjeux du développement urbain, notamment en milieu rural, le CAUE a souhaité renforcer ses compétences en recrutant une urbaniste expérimentée. Docteur en Aménagement et Urbanisme (IAR d'Aix-Marseille III), Florence Fombonne-Rouvier connaît bien les difficultés auxquelles sont confrontés les élus locaux, ayant elle-même enrichi son expérience

professionnelle par 7 années d'engagement sur le terrain, en tant que 1ère adjointe déléguée à l'Urbanisme d'une commune rurale.

Florence Fombonne-Rouvier est désormais le Référent urbanisme auprès des collectivités locales. Elle coordonne les missions liées aux aménagements communaux (documents d'urbanisme, projets d'aménagement d'ensemble...). Très concernée par la problématique environnementale, elle se tient à la disposition des collectivités pour les aider à maîtriser harmonieusement leur développement.AML

A tous les acteurs du cadre de vie du département, le CAUE du Gard propose une réflexion sur la mise en place d'une démarche qualitative pour répondre aux enjeux du territoire et pour accompagner les collectivités locales en matière de planification et d'urbanisme réglementaire et opérationnel.

Le CAUE accompagne, conseille et assiste les collectivités sur simple demande, tout au long de leurs démarches de planification et de développement, en les faisant bénéficier d'un appui méthodologique professionnel, capable de générer des processus d'aménagements innovants adaptés à chaque lieu.

L'objectif recherché est d'élaborer une démarche collective avec les partenaires institutionnels (services de l'état, collectivités locales, département, région), les aménageurs, des constructeurs, des maîtres d'œuvre, afin que chacun s'engage à développer au mieux les territoires qui les concernent.

Il est nécessaire d'aborder avec les élus les imbrications de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture afin de maîtriser l'étalement urbain pour faciliter l'intégration des populations et pour valoriser le patrimoine du territoire.

La notion de « vivre ensemble », la sensibilisation au cadre de vie, à l'espace construit, doivent être intégrés par les élus dans le cadre des programmes d'urbanisme à venir sur leur commune.

La démarche des communes souhaitant initier et encadrer des projets d'aménagement pourra s'appuyer sur les compétences transversales du CAUE composé d'architectes, urbanistes, paysagistes, sociologues, conseillers énergie. Ces derniers faciliteront l'aide à la compréhension des politiques urbaines (loi SRU, UH, procédures d'aménagement), le choix des procédures et leur mise en œuvre.

Notre intervention pourra alors porter sur :

- La participation à la réalisation d'études préalables aux documents d'urbanisme

Le CAUE est présent à la demande des collectivités au sein de groupes de travail lors de la révision ou de l'élaboration de leurs documents

d'urbanisme (cartes communales, Plans locaux d'urbanisme - PLU, Schémas de Cohérence Territoriale - SCOT).

Il propose ses compétences en matière d'aménagement, de paysage, d'architecture et d'urbanisme, en complémentarité avec les services de l'Etat ou du Département, pour l'élaboration, la révision et l'application de leurs documents.

Il apporte son conseil aussi bien sur le diagnostic, les procédures, les enjeux et les options stratégiques (PADD - Projet d'aménagement et de développement durable) que sur l'aspect qualitatif de l'élaboration des documents et l'organisation de la concertation en conciliant urbanisme, environnement et développement durable.

- L'accompagnement à la faisabilité d'opérations d'aménagement

Le CAUE accompagne les élus dans leurs réflexions préalables à l'aménagement d'espaces publics (**places, entrées et traversées de villages...**), ou à la réalisation d'extensions urbaines qui répondent aux enjeux actuels (**ZAC, lotissement...**), ainsi que dans la programmation urbaine, condition d'un urbanisme durable.

Le CAUE accompagne les maîtres d'ouvrage dans la création de zones d'activités intercommunales durables, comme dans la réhabilitation de celles existantes. Qu'elles soient industrielles, artisanales, commerciales ou mixtes, le CAUE encourage l'intégration paysagère, une démarche environnementale, une qualité des espaces publics et des bâtiments. Nombreuses sont les communautés de communes qui portent des projets de zones d'activités. Trop souvent mal conçus, ces lieux enlaidissent le paysage. Pourtant des démarches, des outils et des méthodes existent pour permettre de rendre ces zones d'activités attractives et respectueuses de l'environnement et des lieux dans lesquels elles s'inscrivent.

Le CAUE peut également **contribuer à organiser le débat public** autour de projets d'aménagement et d'urbanisme, en favorisant les échanges entre élus, techniciens et divers partenaires des projets, ou en animant une participation des habitants et usagers...

Il peut apporter son soutien dans la **préparation de la commande publique et le recours à la maîtrise d'œuvre privée**.
Le conseil du CAUE peut se prolonger, suivant la demande, jusqu'à la préparation de la commande (rédaction d'un cahier des charges).

Modalités d'intervention

Étape 1 : Rendez-vous sur le terrain avec un représentant de la collectivité.

Nous livrons les premières informations de base en fonction de la nature du projet et des questions formulées.

Étape 2 : Le projet est simple.

Nous rédigeons un conseil sommaire et ciblé en répondant à la question et en ouvrant le champ de la réflexion.

Étape 3 : Le projet est complexe.

Les enjeux soulevés par la demande de la collectivité méritent une réflexion approfondie. Nous proposons d'accompagner la collectivité tout au long du processus jusqu'à la passation d'un marché avec un professionnel.

L'objectif est de favoriser l'émergence de véritables projets fondés sur les spécificités physiques, sociales et culturelles du lieu. Une réflexion partagée s'appuiera sur un large partenariat tout en recherchant une cohérence entre les différentes échelles territoriales. FFR



urbanisme

Journées de formation AEU

Une partie de l'équipe du CAUE a suivi une session de formation organisée par l'ADEME à destination des CAUE du Languedoc-Roussillon sur **"L'Approche Environnementale de l'Urbanisme"**. (Saint-Jean de Védas, 21-22 mai 2008)

L'AEU est une démarche d'accompagnement des projets d'urbanisme en matière d'environnement et d'énergie, proposée aux responsables de l'aménagement.

Ses principaux objectifs :

- contribuer au respect des exigences réglementaires en matière d'environnement
- faciliter l'intégration des politiques environnementales dans le projet
- concrétiser les principes d'une qualité urbaine durable
- contribuer concrètement à la qualité environnementale des projets urbains.

L'AEU propose une réflexion globale et transversale sur les préoccupations environnementales. Les différents sujets traités sont : les choix énergétiques, l'environnement climatique, la gestion des déplacements, de l'eau et des déchets, l'environnement sonore, les sites et sols pollués, la diversité biologique. Ils interfèrent tous, de manière directe ou indirecte, avec l'économie générale des formes urbaines et la qualité paysagère des projets.

Les contraintes liées à la gestion de ces questions environnementales sont à intégrer autant que possible en amont des projets, à différentes échelles (SCOT, PLU, aménagements opérationnels).

La formation a comporté des interventions d'acteurs divers (délégués ADEME, chargés de mission : Agence d'Urbanisme, bureaux d'études, CAUE) et travaux d'ateliers, notamment sur l'accompagnement du maître d'ouvrage dans le pilotage d'une AEU et la rédaction de cahiers des charges adaptés aux enjeux locaux. AML

Pour en savoir plus sur l'AEU : "Pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement - L'AEU en 5 questions" - ADEME Bretagne - téléchargeable sur le site www.ademe.fr/bretagne

environnement

Rencontre Départementale à Brignon "Maîtriser l'énergie dans sa commune Diagnostic énergétique - Energie solaire"

La maîtrise de l'énergie dans chaque commune étant une préoccupation majeure, le Conseil Général a demandé au CAUE d'organiser une manifestation à l'échelle du département sur ce thème.

Une **"1ère Rencontre Départementale"** a été proposée aux élus locaux à Brignon, le 13 novembre 2007, en partenariat avec le Conseil Général et la Maison de la Nature et de l'Environnement.

Au cours de cette journée, deux questions principales ont été abordées :

- pourquoi un diagnostic énergétique ?
- l'utilisation de l'énergie solaire.

Le premier sujet a été introduit par Céline Vachey, de l'ADEME Languedoc-Roussillon.

Deux bureaux d'études ont ensuite exposé leurs expériences de diagnostics énergétiques dans divers contextes (au niveau



intercommunal ou communal) ; le Parc Naturel régional de la Narbonnaise a présenté les diagnostics effectués pour cinq petites communes).

Les représentants de deux syndicats, "Hérault-Energie" et le Syndicat Mixte à cadre Départemental d'Electricité du Gard ont abordé les actions entreprises en la matière dans ces départements. La matinée s'est achevée par une séance de questions-réponses.

L'après-midi se sont succédées deux interventions et une table-ronde relatives à l'utilisation de l'énergie solaire.

Deux élus, maires (La Grand-Combe, Sauzet) et adjoint au maire (Uzès), ont fait part d'expériences, en ce domaine, dans leurs communes respectives.

Une table-ronde animée par Patrick Galzin, architecte-conseiller énergie au CAUE, a permis des échanges sur le thème de l'intégration des panneaux solaires dans l'architecture, entre M. Dreyfus, chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine et M. Garcia, Directeur du service Urbanisme de la ville d'Uzès.

M. Dreyfus, notamment, a fait part de la position "très ouverte" du SDAP pour les projets en site protégé, en insistant sur la nécessité de présenter des documents de demande d'autorisation de qualité, permettant d'apprécier au mieux l'impact des futures réalisations.

Les aides financières, règles méthodologiques et différentes politiques en matière d'énergie et de développement durable ont enfin été détaillées par l'ADEME, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Cette 1ère Rencontre Départementale a rencontré un vif succès et mis en évidence les attentes des élus face à ces questions devenues prépondérantes pour la maîtrise énergétique de leurs communes.

Les Actes de cette Rencontre sont disponibles et viennent d'être diffusés auprès des participants et de l'ensemble des communes gardoises.

Vous pouvez vous les procurer, en version PDF, en contactant Albéric Delouf au 04 66 36 10 60.AML

Le paysage agricole, un enjeu de société

Emilie CHARTIER, étudiante en master II d'urbanisme à Montpellier, a effectué un stage au CAUE du Gard durant l'été 2007. Après quatre ans de sociologie, Emilie s'est spécialisée dans l'aménagement du territoire. Elle souhaite participer à la construction du paysage et du cadre de vie de demain tout en tenant compte des besoins et des représentations de la population. L'expérience que constitue ce stage lui a servi d'exemple concret dans la rédaction de son mémoire : **"Le paysage agricole : un enjeu de société"**.



Emilie CHARTIER

Le contexte du stage

Le CAUE conduit une réflexion sur le thème de la valorisation du bâti et du paysage agricole, à partir de constats d'observation effectués dans le paysage rural du Gard. Les bâtiments agricoles, par leurs volumes, ont un fort impact dans l'environnement immédiat. Ils peuvent magnifier un paysage, ou au contraire le dévaloriser. Le CAUE a voulu mettre ses compétences en matière d'architecture, de paysage et d'économies d'énergie au service des agriculteurs en les sensibilisant à la qualité architecturale et paysagère.

Un partenariat a été mis en place avec le Syndicat AOC Costières de Nîmes (24 communes) dans le cadre de la Charte paysagère et environnementale signée en juillet 2007. Cette Charte rassemble un certain nombre d'acteurs autour d'un projet de préservation et de valorisation du patrimoine agricole, notamment à travers le tourisme.

Le CAUE a choisi de réaliser un **« Guide de recommandations pour la valorisation du bâti et du paysage agricole »** (en cours), à l'intention des agriculteurs. En parallèle, une démarche d'investigation auprès des élus (questionnaires) et des agriculteurs (entretiens) a également été menée.

Emilie Chartier a participé activement aux rencontres sur le terrain et son mémoire développe une approche à la fois sociale et urbaine de la question du paysage et du bâti. A travers une présentation du territoire des Costières de Nîmes, Emilie Chartier pose la question de l'avenir de l'agriculture. Elle identifie les enjeux et émet quelques pistes concernant la valorisation de ce territoire.

("Le paysage agricole : un enjeu de société" est consultable au CAUE)

Prévention des feux de forêt



Benjamin LEVY

Il lui a été proposé, en réponse à une demande du Conseil Général du Gard et de la DDAF, d'élaborer un document visant à sensibiliser au risque feu de forêt les élus locaux, mais aussi les autres acteurs ainsi que les résidents.

Le rôle prépondérant qu'assument les élus dans les opérations d'aménagement leur donne une forte responsabilité dans la gestion du risque incendie. En effet, le contexte d'accroissement démographique gardois et surtout l'étalement urbain qu'il a provoqué augmentent fortement les préoccupations sécuritaires liées aux incendies naturels.

Benjamin Lévy a réalisé, en collaboration avec Damien Broussous, urbaniste, un document intitulé : **«Prise en compte du risque feu de forêt»** dans les opérations d'aménagement, qui incite les élus à mener autant que possible leurs actions de prévention au niveau supracommunal (le feu ne s'arrêtant pas aux frontières communales), communal, ainsi qu'au niveau de l'opération ou de la parcelle.

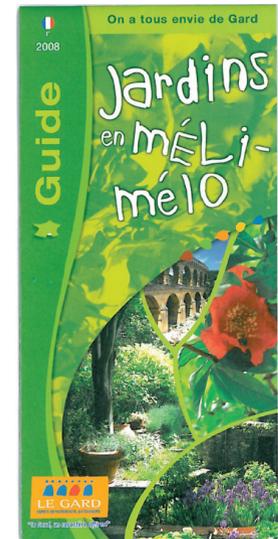
Il propose également une réflexion sur la nécessité d'un développement plus compact et dense du bâti, dans le but de limiter les zones de contact forêt-habitat, en privilégiant l'habitat intermédiaire, plutôt que l'habitat pavillonnaire. L'aménagement des interfaces forêt-habitat doit être envisagé en amont dans le processus d'urbanisme, en intégrant dans le PLU, notamment dans le cadre d'une Z.A.C., voire d'un Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF).

Une fois validé, ce document sera diffusé auprès de l'ensemble des communes gardoises.

Très impliqué au cours de son stage, Benjamin Lévy espère à présent intégrer un cabinet d'études ou une collectivité pour effectuer de nouvelles missions en relation avec les risques naturels.



"Jardins en méli-mélo" 2008



Dans la continuité de son partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme du Gard et l'association "Les Jardins Singuliers", pour la mise en tourisme du patrimoine des Parcs et Jardins du Gard, le CAUE a participé à la réalisation de "Jardins en méli-mélo" (édition 2008), qui présente plus de 80 animations à découvrir d'avril à octobre dans les parcs et jardins du Gard. Les jardins présentés s'engagent dans une démarche de qualité, d'accueil et d'environnement. Vous êtes invités à découvrir leur richesse et leur diversité : petits ou grands, simples ou sophistiqués, ouverts à l'année ou en saison, publics ou privés.

"Jardins en méli-mélo" est disponible dans tous les Offices de Tourisme du Gard et à l'accueil du Comité Départemental du Tourisme (Nîmes, 3 rue Cité Foulx).

Contacts : Thierry Voelckel,
Anne-Marie Lianta